

Le 23 juin 2026,

Année de naissance		2022 et après	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	De 2005 à 1998	De 1997 à 1995	De 1994 à 1993	De 1992 à 1990	1989	1988	1987	De 1986 à 1978	De 1977 à 1968	1967 et avant
Catégorie d'âge affichée sur la licence		U6	U7	U8	U9	U10	U11	U12	U13	U14	U15	U16	U17	U18	U19	Senior												
Catégorie de compétition non affichée sur la licence		Spécialité		CATÉGORIES DE COMPÉTITION																								
Disciplines sports individuels																												
Roller Hockey			U7	U9	U11	U13	U15	U17	U20		U22	Senior				Vétérán												

A SAVOIR SUR LES SURCLASSEMENTS :

Simple surclassement, en se référant à l'Article 7a du [Règlement Médical FFRS](#). Le club doit être en possession d'un certificat médical d'aptitude au simple surclassement. Autorisé pour évoluer dans la catégorie de compétition immédiatement supérieure à partir de 6 ans "révolus".

Surclassement senior, en se référant à l'Article 7b du [Règlement Médical FFRS](#).

Procédure : Renvoyer à la fédération le formulaire spécifique disponible sur « [Gérer mon club](#) – Gérer ma saison sportive – [Certificats & Attestations](#) » et le retourner après examen médical, dont électrocardiogramme obligatoire. Ce formulaire devra être retourné à la fédération le mercredi au plus tard pour validation le week-end suivant. Le club devra saisir la licence en surclassement senior, elle restera en attente de validation par la fédération jusqu'à réception du dossier.

Surclassement senior féminin, exceptionnel pour les filles, en se référant à l'Article 7c du [Règlement Médical FFRS](#).

Procédure : Renvoyer à la fédération le formulaire spécifique disponible sur « [Gérer mon club](#) – Gérer ma saison sportive – [Certificats & Attestations](#) » et le retourner après examen médical, dont électrocardiogramme obligatoire. Ce formulaire devra être retourné à la fédération le mercredi au plus tard pour validation le week-end suivant. Le club devra saisir la licence en surclassement senior féminin, elle restera en attente de validation par la fédération jusqu'à réception du dossier.

Aucun surclassement n'est possible pour évoluer en catégorie supérieure.

Aucun surclassement n'est à demander pour évoluer en catégorie supérieure.

Document à titre informatif